

N/REF : 29/12/2022 11H22 C:000053 I:00239
V/REF : AC/B58142
V/Email reçu le Jeudi 29/12/2022 a 11H22

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. HCH
IMMEUBLE : HAUTES CHALAIS -HCH
SQUARE DES HAUTES CHALAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 16 Avril 2026

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 16 - MR ZAMBRANO 06 67 74 20 22
LOGEMENT N° 004489, PORTE N°4489, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : FOURNITURE ET POSE D'UN ROBINET GAZ ROAI GAZINOX AVEC BOUCHON
ET FLEXIBLE GAZ 1,50 M
INTERVENTION A FAIRE CE JOUR EN URGENCE
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 29/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
LOCATAIRE ABSENT MALGRE LA PRISE DE RDV

INTERVENTION DU 13/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE DE GAZ
FOURNITURE ET POSE D'UN ROAI
FOURNITURE ET POSE D'UN FLEXIBLE GAZ
REMISE EN ROUTE DU GAZ
PURGE GAZINIÈRE ET CHAUDIÈRE
CONTROLE:BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE:BONNE ETANCHEITE
NETTOYAGE CHANTIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 29/12	1	52,70		52,70
1,00	PBS148-F.P robinet gaz ROAI GAZINOX	50	79,05		79,05
TOTAL H.T.					131,75
T.V.A. a 10,00%					13,17
TOTAL T.T.C.				En EURO	144,92

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.